

Divers

Décret du 31 août 2022 relatif à la rémunération des assistants familiaux

Le gestionnaire de rubrique version 59 contient la mise en place du décret du 31 août 2022 relatif à la rémunération des assistants familiaux.

Pour ceux qui ne désirent pas mettre en place ce décret, il faut le désactiver en modifiant la constante générale DECRETAF

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conventions/page/decret-du-31-aout-2022-relatif-a-la-remuneration-des-assistants-familiaux#bkmrk-d%C3%A9sactivation-du-cal>

Prime de partage de valeur

Attention, le gestionnaire de rubrique 58 contenant la mise en place de la prime de partage de valeur inclut automatiquement la rubrique P_PPVNONEXO prime de partage pour les revenus supérieurs à 3.5 SMIC dans l'assiette du forfait social à 20%. Il convient de l'enlever de la rubrique itérative B_COT_FORSOC20.

Export CSV des salariés

- Correction du code et du libellé du statut BOETH.
- Correction de la zone type de clôture

Monétisation des jours de RTT acquis de 2022 à 2025

Les rubriques sont opérationnelles, toutefois nous vous conseillons si possible d'attendre le mois de décembre car nous n'avons pas encore les précisions nécessaires pour la codification DSN des codes cotisations nominatifs et sur la déclaration éventuelle de ces jours dans le bloc 51.

<https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/page/monetisation-des-jours-de-rtt-acquis-de-2022-a-2025>

Séjour médical

Pour rappel, la procédure de mise en place du Séjour médical (pour les médecins) est décrite ici <https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conventions/page/ccnt-51-66-sejour-medical>

Created 7 November 2022 12:43:21 by Valéry HUMEZ

Updated 29 November 2022 13:56:04 by Jean François KERSERHO